

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 72

N° II-474

## ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2013

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° II-474

présenté par  
le Gouvernement

-----

#### ARTICLE 72

**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

À la dernière phrase de l'alinéa 30, substituer à la première occurrence de la référence :

« II »

la référence :

« III ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant à corriger une référence erronée.